

		<h2>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024	
DÉPARTEMENT Haute-Saône		
ARRONDISSEMENT Lure		
Mandatation en période précédant l'adoption des budgets		
DÉLIBÉRATION N° 2024-005		<p>Le vingt-six février de l'année deux mille vingt-quatre à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme Stéphane KROEMER secrétaire de séance.</p>
En exercice :	38	
Titulaires présents :	25	
Suppléant :	1	
Excusé :	1	
Absent :	1	
Pouvoirs :	10	
Nombre de votants :	36	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Maryline MANTION	p	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	p	
Jérôme BERNARD	POUV	Rodolphe WACOGNE	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	p	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Jean-Claude NEVEUX	Nicolas NURDIN	E	
Frédéric BURGHARD	POUV	Loïc LABORIE	Sylvie GAVOILLE	POUV	Eric PETITJEAN	Éric PETITJEAN	p	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	p		Sébastien RICHARDOT	SUPP	Thierry MANCASSOLA
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	p	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	p		Alain SCHELLE	POUV	Daniel TONNA
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	p		Nathalie SIRVEAUX	POUV	Véronique DEVOILLE
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	p		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	p		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	A		Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER	POUV	Martine BAVARD
Nathalie DIRAND	POUV	Didier LARROQUE	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption des budgets 2024 de la collectivité :

- De mettre en recouvrement les recettes ;
- D'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- De liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

En outre l'organe délibérant peut, entre le 1^{er} janvier et la date de vote du budget, autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits

ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Proposition

Le Président propose au conseil communautaire

- Compte tenu des projets d'investissement en cours dont certains n'ont pas fait l'objet d'autorisations de programme ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L 1612-1 et L1612-20 ;
 - de l'autoriser lui, ou son représentant en cas d'empêchement, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent selon le détail estimatif joint en annexe , par budget (sauf les budgets annexes d'aménagement des ZAC les 7 Chevaux et le Bouquet) qui ne comprennent hors la dette, que des dépenses de fonctionnement) précisant le montant et l'affectation des crédits soit :
 - au budget général : **1 000 000 €**
 - au budget ordures ménagères : **169 000 €**
 - au budget assainissement : **510 000 €**
 - au budget GEMAPI : **3 000 €**
 - au budget SPANC : **3 600 €**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

- Fait à Luxeuil-Les-Bains, les jours, mois et an que dessus.
- Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à la Sous-préfecture de LURE.

Le Président

Jacques DESHAYES

**ANNEXE****Budget GENERAL**

BUDGET inv. hors remb. dette 2023	Crédit maxi utilisable avant le vote du BP 2024	Autorisation de l'organe délibérant	Chapitre	Affectation des crédits	Répartition
4 021 550 €	1 005 387 €	1 000 000 €	20	Immobilisations incorporelles	42 000 €
				Article 2031	37 500 €
				Article 2033	1 000 €
				Article 2051	3 500 €
			204	Subventions d'équipement	34 900 €
				Article 2041411	6 200 €
				Article 2041412	6 200 €
				Article 20421	2 500 €
				Article 20422	20 000 €
			21	Immobilisations corporelles	205 200 €
				Article 2111	25 000 €
				Article 21318	12 000 €
				Article 2152	5 800 €
				Article 21534	8 700 €
				Article 21568	100 €
				Article 2158	200 €
				Article 21728	3 700 €
	Article 21735	130 000 €			
	Article 21758	900 €			
	Article 2182	5 800 €			
	Article 2183	2 400 €			
	Article 2184	3 300 €			
	Article 2188	7 300 €			
23	Immobilisations en cours	708 500 €			
	Article 2313	522 000 €			
	Article 2315	186 500 €			
13	Subventions d'investissement	9 400 €			
	Article 1382	9 400 €			

**Budget Ordures Ménagères**

BUDGET inv. hors remb. dette 2023	Crédit maxi utilisable avant le vote du BP 2024	Autorisation de l'organe délibérant	Chapitre	Affectation des crédits	Répartition
679 003 €	169 750 €	169 000 €	20	Immobilisations incorporelles	6 000 €
				Article 2031	5 000 €
				Article 2033	500 €
				Article 2051	500 €
			21	Immobilisations corporelles	25 500 €
				Article 2111	5 000 €
				Article 2154	10 000 €
				Article 2155	250 €
				Article 2182	8 700 €
				Article 2183	1 250 €
23	Immobilisations en cours	137 500 €			
	Article 2313	125 000 €			
	Article 238	12 500 €			

Budget Assainissement collectif

BUDGET inv. hors remb. dette 2023	Crédit maxi utilisable avant le vote du BP 2024	Autorisation de l'organe délibérant	Chapitre	Affectation des crédits	Répartition
2 065 000 €	516 250 €	510 000 €	20	Immobilisations incorporelles Article 2033 Article 2053	2 100 € 1 200 € 900 €
			21	Immobilisations corporelles Article 2111	1 500 € 1 500 €
			23	Immobilisations en cours Article 2317	506 400 € 506 400 €

Budget GEMAPI

BUDGET inv. hors remb. dette 2023	Crédit maxi utilisable avant le vote du BP 2024	Autorisation de l'organe délibérant	Chapitre	Affectation des crédits	Répartition
12 000 €	3 000 €	3 000 €	20	Immobilisations incorporelles Article 2053	3 000 € 3 000 €

Budget SPANC

BUDGET inv. hors remb. dette 2023	Crédit maxi utilisable avant le vote du BP 2024	Autorisation de l'organe délibérant	Chapitre	Affectation des crédits	Répartition
14 500 €	3 625 €	3 600 €	20	Immobilisations incorporelles Article 2051	250 € 250 €
			21	Immobilisations corporelles Article 2183 Article 2188	3 350 € 2 850 € 500 €